

MRC DE L'AMIANTE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
RÉVISÉ

RÈGLEMENT 75 ADOPTÉ LE 11
SEPTEMBRE 2002 EN VERTU DE
L'ARTICLE 56,15 DE LA *LOI SUR*
L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA MRC DE L'AMIANTE	7
1.1 LE CADRE TERRITORIAL	7
1.2 LE MILIEU PHYSIQUE	9
1.3 LES PRINCIPAUX ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES	9
1.4 CERTAINS ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES	10
1.5 LES RESSOURCES RÉCRÉOTOURISTIQUES	11
2 LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA RÉVISION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT	15
2.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS	15
2.2 IDENTIFICATION DES GRANDES ORIENTATIONS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	16
3 LE CONCEPT DE L'ORGANISATION SPATIALE	21
3.1 LES VARIABLES D'ANALYSE	21
3.2 LES COMPOSANTES CARTOGRAPHIQUES	22
3.3 PART DE CHACUNE DES PRINCIPALES FONCTIONS SUR L'ENSEMBLE DES VALEURS IMPOSABLES DE LA MRC	24
3.4 LES DIFFÉRENTES VARIABLES D'ANALYSE	26
3.4.1 VOCATIONS COMMERCIALES ET DE SERVICES	26
3.4.1.1 VALEUR IMPOSABLE DES COMMERCE ET DES SERVICES PAR MUNICIPALITÉ	27
3.4.2 VOCATIONS INDUSTRIELLE ET MINIÈRE	29
3.4.2.1 VALEUR IMPOSABLE DES INDUSTRIES ET DES EXPLOITATIONS MINIÈRES PAR MUNICIPALITÉ (SELON LES SOMMAIRES DES RÔLES D'ÉVALUATION DE 1999)	30
3.4.3 VOCATION AGRICOLE	32
3.4.3.1 VALEUR IMPOSABLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR MUNICIPALITÉ	33
3.4.4 VOCATION DE VILLÉGIATURE	35
3.4.4.1 VALEUR IMPOSABLE DES UNITÉS DE VILLÉGIATURE PAR MUNICIPALITÉ	36
3.4.5 VOCATION FORESTIÈRE	38
3.4.5.1 VALEUR IMPOSABLE DE LA VOCATION FORESTIÈRE ET DES AUTRES IMMEUBLES NON EXPLOITÉS	39
3.4.6 ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET BIENS CULTURELS	41
3.4.6.1 RÉPARTITION DES ACTIVITÉS ET DES ÉQUIPEMENTS DE NATURE RÉCRÉOTOURISTIQUE AINSI QUE LES BIENS PATRIMONIAUX, CULTURELS ET HISTORIQUES	42
3.4.7 ÉQUIPEMENTS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX	44
3.4.7.1 RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX	45
3.4.8 VOCATION RÉSIDENTIELLE	47

3.4.9 LES AXES ROUTIERS MAJEURS	47
4 LES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE	51
4.1 TERMONOLOGIE	51
4.2 L'AFFECTATION AGRICOLE	51
4.2.1 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES ACTIVITÉS AGRICOLES RÉGIONALES	52
4.2.2 STATISTIQUES RELATIVES À L'ACTIVITÉ AGRICOLE DANS LA MRC DE L'AMIANTE	54
4.2.3 PROBLÉMATIQUES RELATIVES À L'AGRICULTURE.....	58
4.2.3.1 COHABITATION DES USAGES.....	58
4.2.4 LA GRANDE ORIENTATION RELATIVE À L'AGRICULTURE	59
4.2.4.1 LES OBJECTIFS VISÉS PAR CETTE ORIENTATION	60
4.2.4.2 LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	60
4.2.4.3 GRILLE DES USAGES AUTORISÉS DANS LES AIRES D'AFFECTATIONS AGRICOLES	63
4.2.4.3.1 CONDITIONS D'AUTORISATION.....	64
4.2.4.3.2 DEMANDE D'AUTORISATION À PORTÉE COLLECTIVE POUR DES FINS RÉSIDENTIELLES	68
4.3 L'AFFECTATION PÉRIMÈTRE D'URBANISATION.....	86
4.3.1 IDENTIFICATION DE LA GRANDE ORIENTATION DU TERRITOIRE.....	86
4.3.2 LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	87
4.3.2.1 MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION DES ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE ET DE RÉSERVE	87
4.3.2.1.1 MODIFICATION DES LIMITES DES ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE ET DES ZONES D'AMÉNAGEMENT EN RÉSERVE.	88
4.3.2.1.2 REDÉFINITION DES LIMITES TERRITORIALES SANS AUGMENTER LA SUPERFICIE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE.....	88
4.3.2.1.3 REDÉFINITION DES LIMITES TERRITORIALES AYANT POUR EFFET D'AUGMENTER LA SUPERFICIE DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE	89
4.3.3 LA DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION	89
4.3.3.1 PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DES NOYAUX URBAINS DES MUNICIPALITÉS RURALES	92
4.3.3.1.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR-DE-WOLFESTOWN	94
4.3.3.1.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-FORTUNAT	94
4.3.3.1.3 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN	95
4.3.3.1.4 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE	95
4.3.3.1.5 MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE (ADSTOCK)	95
4.3.3.1.6 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE	96
4.3.3.1.7 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF	96
4.3.3.1.8 MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS	96
4.3.3.2 PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DES NOYAUX URBAINS INTERMÉDIAIRES	105
4.3.3.2.1 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE	105
4.3.3.2.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE	106

4.3.3.2.3	SAINT-MÉTHODE-DE-FRONTENAC (MUNICIPALITÉ ADSTOCK).....	106
4.3.3.2.4	MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY.....	107
4.3.3.2.5	MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS	108
4.3.3.2.6	MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON	108
4.3.3.2.7	MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON.....	108
4.3.3.2.8	VILLE DE DISRAELI.....	109
4.3.3.3	PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DE L'AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT	121
4.3.3.4	GRILLE DES USAGES AUTORISÉS DANS LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION	123
4.4	L'AFFECTATION DE VILLÉGIATURE.....	124
4.4.1	LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEMBLE HYDROGRAPHIQUE	124
4.4.2	IDENTIFICATION DE L'ORIENTATION RELATIVE AU DOMAINE RIVERAIN EN MILIEU RURAL	128
4.4.3	LES MOYENS DE MISE EN OEUVRE	130
4.4.3.1	LE CONTRÔLE DU DÉVELOPPEMENT EN BORDURE DES PLANS D'EAU.....	130
4.4.3.1.1	IDENTIFICATION DE L'AIRE D'AFFECTATION DE VILLÉGIATURE ET DES USAGES AUTORISÉS	130
4.4.3.1.2	GRILLE DES USAGES AUTORISÉS DANS L'AIRE D'AFFECTATION DE VILLÉGIATURE	131
4.4.3.1.3	LES NORMES MINIMALES DE LOTISSEMENT	132
4.4.3.2	AUTRES MOYENS DE MISE EN OEUVRE	133
4.4.3.2.1	L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	133
4.4.3.2.2	LA PROTECTION DES RIVES ET DU LITTORAL	134
4.4.3.2.3	LA PROTECTION DE L'ENCADREMENT VISUEL.....	135
4.4.3.2.3.1	LA NOTION DE PAYSAGE	135
4.4.3.2.3.2	IDENTIFICATION DES ZONES VISUELLEMENT SENSIBLES	136
4.5	L'AFFECTATION AGROFORESTIÈRE.....	167
4.6	L'EXPLOITATION MINIÈRE	168
4.6.1	L'USAGE EXPLOITATION MINIÈRE AUTORISÉ DANS TOUTES LES AIRES D'AFFECTATIONS.....	169
4.6.2	L'AFFECTATION MINIÈRE.....	169
4.6.2.1	GRILLE DES USAGES AUTORISÉS DANS L'AFFECTATION MINIÈRE	169
4.6.3	PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DU SOUS-SOL	169
4.7	LES AIRES D'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE ET ÉCOLOGIQUE.....	182
4.7.1	L'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE DU PARC DE FRONTENAC.....	182
4.7.1.1	USAGES AUTORISÉS DANS L'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE DU PARC DE FRONTENAC	182
4.7.2	L'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE DES SENTIERS PÉDESTRES DES TROIS MONTS DE COLERAINE.....	184
4.7.2.1	USAGES AUTORISÉS DANS L'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE DES SENTIERS PÉDESTRES DES TROIS MONTS DE COLERAINE	184
4.7.3	L'AFFECTATION RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE COLERAINE	185

4.7.3.1 USAGES AUTORISÉS DANS L'AFFECTATION RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE COLERAINÉ	185
5 LES AUTRES COMPOSANTES DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT	189
5.1 LE TRANSPORT TERRESTRE	189
5.1.1 LE RÉSEAU ROUTIER	190
5.1.1.1 IDENTIFICATION DES VOIES DE CIRCULATION DU RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR	192
5.1.1.1.1 LE RÉSEAU ROUTIER DE CLASSE NATIONALE	192
5.1.1.1.2 LE RÉSEAU ROUTIER DE CLASSE RÉGIONALE	193
5.1.1.1.3 LE RÉSEAU ROUTIER COLLECTEUR	194
5.1.1.1.4 LA VOIRIE LOCALE	196
5.1.1.2 LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU ROUTIER	198
5.1.1.2.1 LES NIVEAUX DE SERVICE DE LA ROUTE 112	198
5.1.1.2.2 LES NIVEAUX DE SERVICE DE LA ROUTE 165	199
5.1.1.2.3 LES NIVEAUX DE SERVICE DES AUTRES ROUTES PRINCIPALES DANS LE RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR	199
5.1.1.3 LES ORIENTATIONS CONCERNANT LE RÉSEAU ROUTIER	200
5.1.1.3.1 LES VOIES DE CIRCULATION PRÉSENTANT DES CONTRAINTES MAJEURES	200
5.1.2 LE RÉSEAU FERROVIAIRE	202
5.1.2 LE RÉSEAU CYCLABLE	203
5.1.2.1 OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION D'UN RÉSEAU CYCLABLE DANS LA MRC DE L'AMIANTE	203
5.1.2.2 ÉLABORATION DU RÉSEAU CYCLABLE RÉGIONAL	205
5.1.2.2.1 IDENTIFICATION DE L'AXE PRINCIPAL	206
5.1.2.2.2 DESCRIPTION DE L'ITINÉRAIRE DE CHACUN DES TRONÇONS	206
5.1.2.3 NORMES D'AMÉNAGEMENT	216
5.1.2.4 AUTRES CIRCUITS CYCLABLES	216
5.1.3 LE TRANSPORT COLLECTIF	219
5.1.4 LES RÉSEAUX DE SENTIERS DE MOTONEIGES ET DE VTT	221
5.2 LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS HISTORIQUES, CULTURELS OU ÉCOLOGIQUES	224
5.2.1 LES ÉLÉMENTS HISTORIQUES ET CULTURELS	224
5.2.2 LE MONT ADSTOCK ET LE GRAND MORNE	225
5.3 LES HABITATS FAUNIQUES	230
5.3.1 AIRES DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE	231
5.3.2 HABITATS DU RAT MUSQUÉ	231
5.3.3 AIRES DE CONCENTRATION D'OISEAUX MIGRATEURS	231
5.4 LES CONTRAINTES ANTHROPIQUES	242
5.4.1 SITES D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE, SITE DE DÉPÔT EN TRANCHÉES, SITE DE DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS ET SITE DE TRAITEMENT DES BOUES EN ACTIVITÉS	244
5.4.2 SITES DES LIEUX CONTAMINÉS DE CATÉGORIE III	244
5.5 LES ÉQUIPEMENTS RELATIFS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	245

5.5.1 LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	246
5.6 LE RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	249
5.7 LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS.....	253
5.8 LES RISQUES D'ORIGINE NATURELLE ET ANTHROPIQUE.....	254
5.8.1 LES ZONES INONDABLES EN EAU LIBRE.....	254
5.8.1.1 CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES	255
5.8.1.2 LES SECTEURS À RISQUE D'EMBÂCLE	256
5.9 LES PRISES DE CAPTAGE D'EAU POTABLE.....	288
5.10 PLAN DE GESTION DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR.....	304

Cartographie

LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE L'AMIANTE	8
LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT	25
PÔLES COMMERCE ET SERVICES	28
PÔLES INDUSTRIE ET EXPLOITATION MINIÈRE	31
VOCATION DOMINANTE AGRICOLE	34
VOCATION DOMINANTE DE VILLÉGIATURE	37
VOCATION FORESTIÈRE	40
ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET BIENS CULTURELS	43
PÔLES DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX	46
CARTOGRAPHIE DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS	69
ÎLOT 1 MUNICIPALITÉ : DISRAELI PAROISSE	69
ÎLOT 2 MUNICIPALITÉ : IRLANDE	70
ÎLOT 3 MUNICIPALITÉ : IRLANDE	71
ÎLOT 4 MUNICIPALITÉ ; IRLANDE	72
ÎLOT 5 MUNICIPALITÉ : SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE	73
ÎLOT 6 MUNICIPALITÉ : SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE	74
ÎLOT 7 MUNICIPALITÉ : SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE	75
ÎLOT 8 MUNICIPALITÉ : SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE	76
ÎLOT 9 MUNICIPALITÉ : SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE	77
ÎLOT 10 MUNICIPALITÉ : SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE	78
ÎLOT 11 MUNICIPALITÉ : SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE	79
ÎLOT 12 MUNICIPALITÉ : ROBERTSONVILLE	80
ÎLOT 13 MUNICIPALITÉ : ROBERTSONVILLE	81
ÎLOT 14 MUNICIPALITÉ : SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON	82
ÎLOT 15 MUNICIPALITÉ : SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON	83
ÎLOT 16 MUNICIPALITÉ : SAINT-JULIEN.....	84
ILOT 17 MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK (SECTEUR SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE).....	85
CARTOGRAPHIE DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DE MUNICIPALITÉS RURALES	97
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR.....	97
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-FORTUNAT	98
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-JULIEN.....	99
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINTE-PRAXÈDE	100
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE (ADSTOCK).....	101
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE	102

PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF	103
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE KINNEAR'S MILLS	104
CARTOGRAPHIE DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DES NOYAUX URBAINS INTERMÉDIAIRES.....	110
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINTE-CLOTILDE-DE-BEAUCE.....	110
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE	111
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE VIMY RIDGE DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH- DE-COLERAINE	112
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-MÉTHODE-DE-FRONTENAC	113
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-DANIEL DANS LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK.....	114
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE BEAULAC-GARTHBY	115
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS.....	116
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON.....	117
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE BROUGHTON STATION DANS LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-PIERRE-DE BROUGHTON ET D'ADSTOCK.....	118
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION D'EAST BROUGHTON	119
PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE DISRAELI	120
LA CARTE PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DE L'AGGLOMÉRATION QUI EST INSÉRÉE EN POCHETTE.	122
CARTOGRAPHIE DES AIRES D'AFFECTATION DE VILLÉGIATURE	138
LAC SAINT-FRANÇOIS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE	138
LAC SAINT-FRANÇOIS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE	139
LAC SAINT-FRANÇOIS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE.....	140
LAC SAINT-FRANÇOIS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE.....	141
LAC SAINT-FRANÇOIS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE.....	142
LAC SAINT-FRANÇOIS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE.....	143
LAC SAINT-FRANÇOIS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE.....	144
LAC SAINT-FRANÇOIS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE.....	145
LAC AYLMEYER DANS LA MUNICIPALITÉ DE DISRAELI PAROISSE.....	146
LAC AYLMEYER DANS LA MUNICIPALITÉ DE DISRAELI PAROISSE.....	147
LAC AYLMEYER DANS LA MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY	148
LAC AYLMEYER DANS LA MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY	149
LAC AYLMEYER DANS LA MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY	150
LAC AYLMEYER DANS LA MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY	151
LAC AYLMEYER DANS LA MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY	152
LAC AYLMEYER DANS LA MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY	153
LAC À LA TRUITE DANS LES MUNICIPALITÉS DE THETFORD-PARTIE-SUD ET D'ADSTOCK	154
LAC BOLDUC DANS LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK.....	155
LAC JOLICOEUR (LAC À LA BARBOTTE) DANS LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK.....	156
LAC DU HUIT DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC	157

LAC DE L'EST DANS LA MUNICIPALITÉ DE DISRAELI PAROISSE	158
LAC ROND DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE	159
PETIT LAC SAINT-FRANÇOIS DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE	160
LAC CARIBOU DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE	161
LAC BISBY DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINE	162
LAC BREECHES DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MAJEUR.....	163
LAC SAINT-FRANÇOIS DANS LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK.....	164
LAC BÉCANCOUR DANS LA MUNICIPALITÉ DE THETFORD-PARTIE-SUD	165
LAC À LA TRUITE DANS LA MUNICIPALITÉ D'IRLANDE.....	166
CARTOGRAPHIE DES SECTEURS OÙ LA RÉVOCATION DES DROITS MINIERS NE S'EST PAS APPLIQUÉE	171
DROITS MINIERS MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON.....	171
DROITS MINIERS MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK (SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE).....	172
DROITS MINIERS MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS.....	173
DROITS MINIERS MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON	174
DROITS MINIERS MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS.....	175
DROITS MINIERS MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON.....	176
DROITS MINIERS MUNICIPALITÉS DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON ET DE ROBERTSONVILLE	177
DROITS MINIERS MUNICIPALITÉS DE ROBERTSONVILLE ET DE PONTBRIAND.....	178
DROITS MINIERS VILLES DE THETFORD MINES ET DE BLACK LAKE	179
DROITS MINIERS VILLE DE BLACK LAKE ET LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-JOSEPH-DE- COLERAINE ET D'IRLANDE	180
DROITS MINIERS MUNICIPALITÉS DE SAINT-JULIEN ET DE SAINT-JACQUES-LE MAJEUR.....	181
AIRE D'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE DU PARC DE FRONTENAC	183
AIRE D'AFFECTATION « RÉSERVE ÉCOLOGIQUE DE COLERAINE » ET « AIRE D'AFFECTATION RÉCRÉOTOURISTIQUE DES SENTIERS DES TROIS MONTS DE COLERAINE »	186
CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU ROUTIER SUPÉRIEUR	197
CARTOGRAPHIE DE L'AXE PRINCIPAL DU RÉSEAU CYCLABLE.....	215
CARTOGRAPHIE DU PROJET DE VOIES CYCLABLES HORS DE L'AXE PRINCIPAL.....	217
CARTOGRAPHIE DU CIRCUIT CYCLABLE DE LA VILLE DE DISAELI	218
CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX SENTIERS DE MOTONEIGES.....	222
CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX SENTIERS DE VÉHICULES TOUT-TERRAIN	223
CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS D'INTÉRÊTS PATRIMONIAL ET NATUREL	227
CARTOGRAPHIE DU SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK.....	228
CARTOGRAPHIE DU SECTEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE DU GRAND MORNE.....	229
CARTOGRAPHIE DES HABITATS FAUNIQUES	232
AIRE DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE 06-12-9353-93	232
AIRE DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE 06-12-9336-93	233

HABITATS FAUNIQUES 06-17-9647-93, 06-12-9403-93, 02-12-0040-93, 11-12-0084-94	234
HABITATS FAUNIQUES 02-12-0010-94, 02-12-0011-94, 02-12-0013-94, 06-12-9334-93	235
HABITATS FAUNIQUES 11-12-0111-94, 11-12-0094-94	236
HABITAT FAUNIQUE 11-12-0085-94	237
HABITATS FAUNIQUES 11-12-0089-94, 06-12-9196, 02-12-0009-93	238
HABITATS FAUNIQUES 11-12-0132-94, 11-12-0131-94, 03-12-0001-98	239
HABITAT FAUNIQUE 02-12-0002-94	240
AIRE DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE 06-12-9044-97	241
TERRITOIRES DESSERVIS PAR LES SITES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	248
PRINCIPALES INFRASTRUCTURES ÉLECTRIQUES	252
CARTOGRAPHIE DES PLAINES INONDABLES	257
RIVIÈRE COULOMBE À BEAULAC-GARTHBY	257
RIVIÈRE COLERAINÉ À DISRAELI PAROISSE	258
LAC NOIR À DISRAELI PAROISSE	259
LAC AYLMEY ET RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS DANS LA VILLE DE DISRAELI	260
LAC AYLMEY DANS LA VILLE DE DISRAELI (PRÈS DU CHEMIN DE STRATFORD)	261
RIVIÈRE BLANCHE DANS SAINT-JULIEN	262
RUISSEAU GUERTIN DANS LE RANG VII À SAINT-FORTUNAT	263
LAC BOLDOC À ADSTOCK (SAINT-MÉTHODE-DE-FRONTENAC)	264
LAC JOLICOEUR (LAC À LA BARBOTTE) À ADSTOCK (SAINT-MÉTHODE-DE-FRONTENAC)	265
LAC ROCHEUX À ADSTOCK (SAINT-MÉTHODE-DE-FRONTENAC)	266
RIVIÈRE DES PRAIRIES À ADSTOCK (SAINT-MÉTHODE-DE-FRONTENAC)	267
COURS D'EAU SUR LES LOTS 33 DES RANGS II ET III À ADSTOCK (SAINT-MÉTHODE-DE-FRONTENAC)	268
VILLAGE DE SAINT-MÉTHODE-DE-FRONTENAC	269
LAC DU HUIT À SAINTE-ANNE-DU-LAC	270
RIVIÈRE OSGOODE À KINNEAR'S MILLS	271
RIVIÈRES PRÉVOST ET GAGNÉ À KINNEAR'S MILLS	272
RIVIÈRES PALMER ET OSGOODE À SAINT-JACQUES-DE-LEEDS	273
RIVIÈRE PALMER À SAINT-JACQUES-DE-LEEDS	274
RIVIÈRE BÉCANCOUR À IRLANDE	275
SUITE DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR À IRLANDE	276
SUITE DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR À IRLANDE	277
SUITE DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR ET RIVIÈRE AU PIN À IRLANDE	278
CHEMIN DE LA MINE À IRLANDE	279
RIVIÈRE PALMER DANS LES RANGS XIII, XIV ET XV DU CANTON DE LEEDS À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON	280
RIVIÈRE PALMER DANS LE RANG XVI DU CANTON DE LEEDS ET DANS LE RANG XI DU CANTON DE BROUGHTON À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON	281

RIVIÈRE PALMER (SUITE) DANS LES RANGS X ET XI DU CANTON DE BROUGHTON À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON.....	282
RIVIÈRE PALMER DANS LE RANG XII DU CANTON DE LEEDS À SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON	283
RUISSEAU MADORE À THETFORD MINES	284
RISQUE D'EMBÂCLE SUR LA RIVIÈRE BÉCANCOUR, NEUVIÈME RUE EST À THETFORD MINES	285
RISQUE D'EMBÂCLE SUR LA RIVIÈRE BÉCANCOUR SUR LA ROUTE 112 À BLACK LAKE	286
RISQUE D'EMBÂCLE SUR LE RUISSEAU NADEAU SUR LA ROUTE SAINT-DÉSIRÉ (ROUTE 165) À BLACK LAKE	287
POSTES DE CAPTAGE, SECTEUR PONTBRIAND, VILLE DE THETFORD MINES	289
POSTES DE CAPTAGE, SECTEUR ROBERTSONVILLE, VILLE DE THETFORD MINES	290
POSTES DE CAPTAGE, SECTEUR BLACK LAKE, VILLE DE THETFORD MINES.....	291
POSTES DE CAPTAGE, SECTEUR VILLE DE THETFORD MINES.....	292
POSTES DE CAPTAGE, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE.....	293
POSTES DE CAPTAGE, MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK, SECTEUR SAINT-MÉTHODE.....	294
POSTES DE CAPTAGE, MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON.....	295
POSTES DE CAPTAGE, MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-DE-LEEDS	296
POSTES DE CAPTAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-COLERAINÉ.....	297
POSTES DE CAPTAGE, MUNICIPALITÉ DE SAINT-FORTUNAT	298
POSTES DE CAPTAGE, VILLE DE DISRAELI	299
POSTES DE CAPTAGE, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE	300
POSTES DE CAPTAGE, MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PRAXÈDE	301
POSTES DE CAPTAGE, MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON	302
POSTES DE CAPTAGE MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON (LAC DU CINQ).....	303

CARTE DES GRANDES AFFECTATIONS (INSÉRÉE EN POCLETTE)

Liste des tableaux

TABLEAU 1	POPULATION ET SUPERFICIE.....	12
TABLEAU 2	SYNTHÈSE DE L'ORGANISATION SPATIALE SELON LES PRINCIPALES FONCTIONS RETENUES AUX RÔLES D'ÉVALUATION.....	23
TABLEAU 3	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES.....	54
TABLEAU 4	ÉVOLUTION DU REVENU DES FERMES (1991-1996).....	54
TABLEAU 5	TYPES DE PRODUCTION AGRICOLE (1996).....	55
TABLEAU 6	RÉPARTITION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA MRC DE L'AMIANTE	56
TABLEAU 7	NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR MUNICIPALITÉ SELON LE TYPE DE PRODUCTIONS (1998).....	57
TABLEAU 8	ESTIMATION DES BESOINS EN ESPACE.....	91
TABLEAU 9	CERTAINES CARACTÉRISTIQUES DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION DES MUNICIPALITÉS RURALES.....	93
TABLEAU 10	RÉPARTITION (%) DE LA VALEUR IMPOSABLE DE CERTAINES FONCTIONS DES MUNICIPALITÉS DE L'AGGLOMÉRATION.....	122
TABLEAU 11	DONNÉES SPÉCIFIQUES DES BASSINS VERSANTS	125
TABLEAU 12	LES PRINCIPAUX LACS ET COURS D'EAU.....	126
TABLEAU 13	LA VILLÉGIATURE EN BORDURE DES PLANS D'EAU.....	127
TABLEAU 14	LACS ASSUJETTIS AUX DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU PAYSAGE.....	137
TABLEAU 15	INVENTAIRE DU RÉSEAU ROUTIER DE LA MRC DE L'AMIANTE.....	191
TABLEAU 16	SYNTHÈSE DE L'ITINÉRAIRE DE L'AXE PRINCIPAL	214

Introduction

INTRODUCTION

Le premier schéma d'aménagement de la MRC de L'Amiante est entré en vigueur le 26 mai 1988. Cette date correspond davantage à un point de départ qu'à un moment déterminant la fin d'une étape. L'élaboration du schéma à certes permis d'établir les bases définissant l'organisation spatiale du territoire, mais c'est surtout par sa mise en œuvre, par le biais des plans et des règlements d'urbanisme, que l'on a pu juger de la pertinence de son contenu. Pour la plupart des municipalités de la MRC se fut une première expérience dans le domaine de la planification et de la réglementation d'urbanisme et, après plus de dix ans d'application, elles peuvent maintenant analyser les différents éléments du schéma et établir les nouvelles orientations que celui-ci véhiculera et qui seront traduites dans leurs plans et règlements d'urbanisme respectifs.

Les modifications apportées par la révision du schéma traduisent son caractère évolutif et reflètent fidèlement les choix fondamentaux définissant l'organisation spatiale du territoire de la MRC de L'Amiante.

L'aménagement du territoire est principalement un choix politique. C'est donc d'abord aux élus, en relation avec les citoyens, d'effectuer les choix et de prendre les décisions. Le schéma révisé est le fruit d'une réflexion amorcée par les élus en novembre 1993. Durant cette période, les principaux enjeux de l'aménagement du territoire ont été scrutés, analysés et remis en question afin d'établir des positions qui rallient l'ensemble des élus municipaux. Les chapitres suivants traduisent donc ce consensus.

Toutefois, plus que jamais, le monde municipal est en pleine mutation et le présent schéma révisé se situe à une période charnière de cette évolution. Des dossiers majeurs tels que la décentralisation, les fusions, l'environnement, les nouvelles agences de mise en valeur des forêts privées, etc., sont en gestation ou commencent à influencer différentes facettes de l'aménagement du territoire. Les choix qui paraissent aujourd'hui évidents pourraient se révéler obsolètes dans un avenir rapproché. En ce sens, la révision du schéma revêt un caractère véritablement évolutif et ne saurait être figée dans le temps. Pour faire suite aux transformations importantes qui peuvent survenir dans le domaine municipal, les orientations privilégiées dans ce document subiront, peut-être elles aussi, des modifications majeures.

1

Description sommaire
de la MRC de L'Amiante

1 DESCRIPTION SOMMAIRE DE LA MRC DE L'AMIANTE

1.1 LE CADRE TERRITORIAL

Créée en 1982, afin de remplacer les désuets conseils de comté, la Municipalité régionale de comté de L'Amiante constitue une entité administrative qui regroupe 24 municipalités autant rurales qu'urbaines. L'organisme est dirigé par un conseil formé par chacun des maires des municipalités membres et, outre les pouvoirs traditionnellement reconnus aux anciens conseils de comté, il exerce tous les pouvoirs définis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

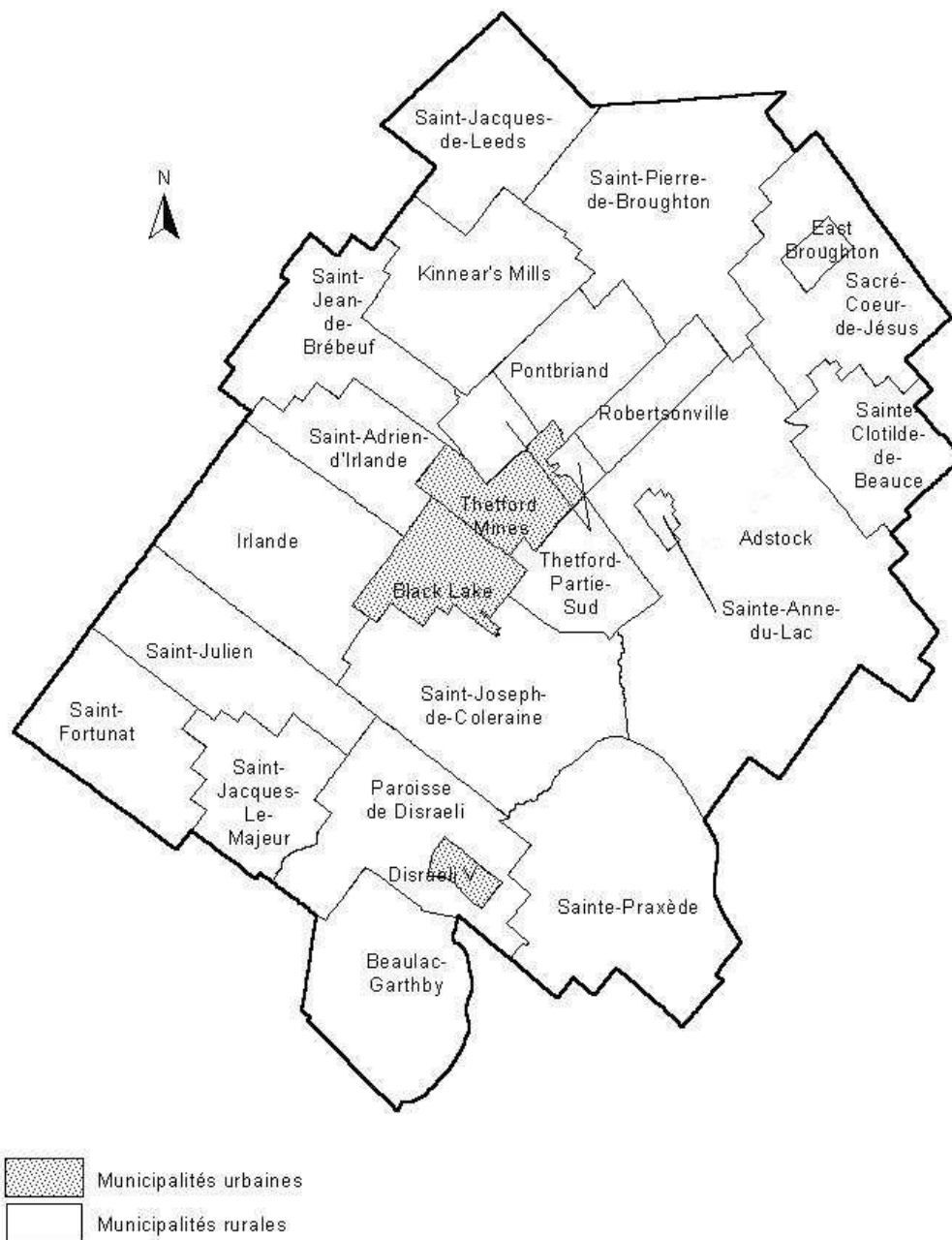
La MRC de L'Amiante fait partie de la région administrative Chaudière-Appalaches. Étant située au sud-ouest de cette région, elle possède des limites communes avec les régions administratives du Centre-du-Québec (17), et de l'Estrie (05). De plus, la MRC de L'Amiante est contiguë avec les MRC de Lotbinière, Robert-Cliche, Beauce-Sartigan, Le Granit, Le Haut Saint-François, Asbestos, Arthabaska et l'Érable.

Les villes de Thetford Mines et de Black Lake ainsi que les municipalités de Robertsonville, Thetford-Partie-Sud et Pontbriand constituent une agglomération de recensement qui regroupe plus de 61 % des 44 648 (selon le décret 1434-2000) personnes qui résident dans la MRC de L'Amiante. La ville de Disraeli et la municipalité d'East Broughton forment des pôles secondaires situés respectivement au sud-ouest et au nord-est de la MRC.

NOTE AU LECTEUR

En raison des fusions qui ont eu lieu entre l'adoption du second projet et l'adoption finale du schéma d'aménagement révisé, certains tableaux, cartes et textes peuvent ne pas être à jour.

LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE L'AMIANTE



1.2 LE MILIEU PHYSIQUE

La MRC de L'Amiante se situe en bordure du bouclier canadien, plus précisément dans la région des Appalaches. Elle chevauche ainsi la plate-forme appalachienne et les monts Notre-Dame, ce qui a pour effet de modeler une topographie caractérisée par l'alternance de hautes collines et de vallées. Ces collines ont une altitude moyenne de 450 mètres avec des monts culminants à plus de 600 mètres (dont le mont Adstock qui atteint une altitude de 710 mètres).

Le territoire est également caractérisé par la présence de quatre bassins versants soient ceux des rivières Bécancour (au nord-ouest), Chaudière (au nord-est), Saint-François (au sud-est) et Nicolet (au sud-ouest). On dénombre trente-trois (33) lacs et étangs qui couvrent une superficie d'environ 7 000 hectares soit plus de 4 % de toute la superficie de la MRC.

Sept (7) zones structurales forment la mosaïque géologique de la MRC. Mais cette diversité géologique est principalement intéressante du point de vue économique puisque le complexe ophiolitique de Thetford Mines, où l'on retrouve la péridotite avec serpentine, est la principale source d'amiante.

Généralement, les sols sont plus propices à l'établissement de la forêt qu'à la pratique d'une agriculture intensive. Les principales limitations sont liées à la minceur des dépôts et à la pierrosité ainsi qu'à des mauvaises conditions de drainage et aux fortes pentes. La combinaison et la sévérité de ces diverses limitations ont pour conséquence que près de 70 % de tout le territoire est de classe sept (7) selon la classification des terres du Canada. Évidemment, cette classification ne donne qu'un aperçu du potentiel agricole et elle ne tient pas compte des systèmes de cultures susceptibles d'améliorer le rendement ni des nombreux efforts d'amendement apportés à ces sols depuis plusieurs générations.

1.3 LES PRINCIPAUX ASPECTS DÉMOGRAPHIQUES

Entre 1986 et 1996, l'évolution de la population a connu un coefficient de variation négatif de 6,8 % passant de 48 327 personnes en 1986 à 45 020 en 1996. Le nombre de naissances par 1 000 habitants de la MRC en 1996 était de 8,2, soit un taux moins élevé que celui de la région Chaudière-Appalaches qui est de 11,0. Par ailleurs, le

nombre de décès par 1 000 habitants était aussi plus élevé, soit 8,4 pour la MRC, en regard de 6,8 pour la région 12. En 1996, le groupe des 0-14 ans dans la MRC constituait 17,2% de la population, taux inférieur à la région 12 qui était de 20,4 %. Pour le groupe de 65 ans et plus, les taux étaient respectivement de 15,2 % et 11,9 %. Cette structure d'âge se reflète dans l'indice de vieillesse plus élevé dans la MRC, soit 59,2% comparativement à 42,0 % pour la région Chaudière-Appalaches.

(Source : Profil socio-économique 2000 produit par le C.R.C.D. Chaudière-Appalaches).

1.4 CERTAINS ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES

L'exploitation des ressources naturelles est à l'origine du développement démographique et économique de toute la région. L'ouverture des cantons est directement tributaire de l'exploitation de la forêt. Par la suite, l'agriculture a pris une place prépondérante et fut à la base de l'occupation du territoire et de l'érection de la majorité des municipalités rurales. Toutefois, c'est la découverte de la « pierre à coton » qui déclencha le véritable essor économique de notre région. L'exploitation d'une ressource exclusive et abondante a permis un développement économique dont la progression constante à longterm placée le territoire de la MRC de L'Amiante parmi les plus performants.

Cependant, depuis les deux dernières décennies, il est apparu de plus en plus évident qu'une économie, basée exclusivement sur une industrie dépendante des marchés mondiaux, peut devenir extrêmement fragile. Ainsi, des efforts considérables ont été déployés afin d'apporter à l'économie régionale une diversification qui lui assurera une croissance constante. Les résultats de ces efforts sont probants : la MRC de L'Amiante se situe au troisième rang des MRC de la région Chaudière-Appalaches pour le nombre d'établissements manufacturiers. De plus, la structure de l'emploi s'est profondément modifiée : de 32,1 % du nombre d'emplois en 1971, le secteur primaire en occupait seulement 14,0 % en 1996. Toutefois, ce pourcentage est plus de trois fois supérieur à celui de l'ensemble de la province de Québec (4,0 %). Outre les industries minières, l'agriculture et la forêt sont toujours des activités économiques d'importance. Environ 600 entreprises agricoles génèrent un chiffre d'affaires d'environ

60 millions de dollars et la dispersion des exploitations agricoles constitue un élément majeur de l'occupation du territoire en milieu rural. La forêt couvre près de 72 % de la superficie totale de la MRC de L'Amiante et l'acériculture est certainement le type d'exploitation forestière la plus remarquable avec plus de 1,500,000 entailles.

L'activité du secteur secondaire est caractérisée principalement par les industries manufacturières reliées au matériel de transport, à l'habillement et à la machinerie. Cependant, d'autres types d'industries, tels que le meuble, les métaux primaires, les produits métalliques, complètent les activités du secteur secondaire.

Le secteur tertiaire regroupe environ 62 % de la main-d'œuvre de la MRC de L'Amiante (données de 1996). Ce secteur est dominé principalement par le groupe commerces (gros et détail) et par les services publics et para-publics.

1.5 LES RESSOURCES RÉCRÉOTOURISTIQUES

La MRC de L'Amiante possède des ressources récréotouristiques très intéressantes et diversifiées qui la distinguent des autres MRC de la région Chaudière-Appalaches. L'une de ces ressources correspond aux nombreux plans d'eau qui sont parsemés sur le territoire de la MRC. Hormis la villégiature que l'on retrouve sur 16 plans d'eau, le Grand Lac Saint-François (58 km²) et le lac Aylmer (31 km²) possèdent des éléments qui attirent une clientèle qui déborde largement des limites régionales. De plus, le Parc de Frontenac participe largement à promouvoir la région comme un véritable pôle récréotouristique.

TABLEAU 1 POPULATION ET SUPERFICIE

Code	Dési- gnation	Municipalité	Population	Superficie Km²
31008	M	Beaulac-Garthby	804	76,81
31015	V	Disraeli	2 661	6,47
31020	P	Disraeli	1 062	93,88
31025	P	Saint-Jacques-le-Majeur-de Wolfestown	187	59,33
31030	M	Saint-Fortunat	305	75,52
31035	P	Saint-Julien	411	82,30
31040	M	Irlande	929	110,20
31045	M	Saint-Joseph-de-Coleraine	1 750	125,11
31050	P	Sainte-Praxède	350	135,68
31058	M	Adstock	2 328	284,78
31060	M	Sainte-Clotilde-de-Beauce	592	58,68
31065	VL	Sainte-Anne-du-Lac	73	4,44
31080	CT	Thetford-Partie-Sud	3 052	67,79
31085	V	Black Lake	4 462	41,36
31087	V	Thetford Mines	17 289	36,68
31095	M	Saint-Adrien-d'Irlande	359	52,78
31100	M	Saint-Jean-de-Brébeuf	397	79,68
31105	M	Kinnear's Mills	352	93,18
31110	M	Pontbriand	844	49,65
31115	VL	Robertsonville	1 731	29,18
31123	M	East Broughton	2 479	9,31
31130	P	Sacré-Cœur-de-Jésus	589	103,85
31135	M	Saint-Pierre-de-Broughton	865	147,46
31140	M	Saint-Jacques-de-Leeds	775	81,83
310		Total MRC	44 646	1 905,66

Selon le décret 1432-2000

2
Processus
d'élaboration de la
révision du schéma
d'aménagement

2 LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

2.1 LES PRINCIPES DIRECTEURS

Préalablement à l'identification des principales préoccupations relatives à l'aménagement du territoire, il convient de préciser le contexte général dans lequel le processus d'élaboration du schéma d'aménagement révisé a été fixé. Ce point de départ a pour fondement les deux grands principes directeurs qui ont continuellement servi de toile de fond durant l'élaboration du premier schéma d'aménagement ainsi qu'à son actuelle révision.

PREMIER PRINCIPE DIRECTEUR

LE RESPECT DE L'AUTONOMIE MUNICIPALE À TRAVERS LE CARACTÈRE ÉVOLUTIF DU SCHÉMA

Dans le premier schéma d'aménagement, l'autonomie municipale a été immédiatement retenue comme l'un des principes fondamentaux qui doit guider les différents intervenants. La MRC de L'Amiante est composée de municipalités possédant chacune des caractéristiques uniques qui doivent être considérées lors de prises de décisions qui impliquent l'ensemble de la communauté. Une municipalité rurale, comptant moins de trois cents (300) habitants, doit être tout autant concernée que les centres urbains. L'étendue du territoire, l'originalité distincte de chacune des municipalités, la nature et la complexité de certains problèmes d'aménagement sont autant de facteurs qui déterminent l'implication des élus municipaux. Le schéma d'aménagement doit donc concilier autant les intérêts des municipalités rurales que les préoccupations des villes beaucoup plus importantes (en terme de population). Il ne doit donc pas imposer une certaine vision mais chercher à stimuler l'implication de toutes les municipalités par un encadrement qui favorise un maximum d'autonomie municipale dans une perspective d'un aménagement du territoire concerté.

DEUXIÈME PRINCIPE DIRECTEUR

**LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DOIT ESSENTIELLEMENT
CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU BIEN-ÊTRE DE TOUS LES
RÉSIDENTS**

Bien qu'évident, cet énoncé demeure un des piliers de tout le processus d'élaboration du schéma d'aménagement. Celui-ci constitue un outil de gestion et de planification qui s'applique sur l'ensemble du territoire de toutes les municipalités sans jamais, toutefois, avoir un contact direct avec les citoyens. Les intervenants, lors de l'élaboration du schéma, doivent donc considérer, non pas uniquement leurs champs d'activités, mais l'ensemble des préoccupations de tous les milieux, même si certaines vont à l'encontre de leurs intérêts. Le contenu du schéma d'aménagement doit inévitablement refléter le consensus de tous les protagonistes impliqués dans l'aménagement du territoire.

2.2 IDENTIFICATION DES GRANDES ORIENTATIONS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le schéma d'aménagement est en soi un outil de planification, c'est-à-dire qu'il oriente le développement du territoire en prévoyant l'organisation des grandes composantes territoriales et en coordonnant les choix et décisions qui touchent les municipalités impliquées et le gouvernement ou ses mandataires. L'émergence des grandes orientations de l'aménagement du territoire correspond à l'identification de lignes directrices traduisant une vision d'ensemble ou une décision majeure quant à l'avenir du territoire. La détermination des grandes orientations de l'aménagement du territoire permet d'établir une base de consensus importante qui servira de fondement aux autres composantes du schéma. Les grandes orientations traduisent, dans l'organisation de l'espace, diverses perspectives, valeurs ou préoccupations relatives

aux développements économique, social ou culturel et à la conservation ou la mise en valeur de l'environnement naturel et bâti.

Les grandes orientations de l'aménagement du territoire, qui sont identifiées à l'intérieur des composantes majeures du schéma d'aménagement, correspondent aux décisions prises par les administrateurs élus de la MRC de L'Amiante et par chacun des conseils municipaux des municipalités membres suite aux choix exprimés à partir du document qui indiquait les principaux objets sur lesquels portera la révision du schéma (D.O.R.) et d'après les études effectuées dans quatre (4) dossiers qui ont précédé le présent document. Ces dossiers étant :

- Dossier 1 : les périmètres d'urbanisation;
- Dossier 2 : la description et la planification du transport terrestre;
- Dossier 3 : les affectations agricole et agroforestière;
- Dossiers 4 a) : les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières;
 - 4 b) : les contraintes de nature anthropique;
 - 4 c) : les secteurs d'intérêts historique, culturel, esthétique et écologique;
 - 4 d) : les équipements importants autres que ceux du réseau routier.

Les grandes orientations de l'aménagement du territoire, qui ont été retenues suite à l'étude de ces dossiers, traduisent donc les volontés régionales et locales pour chacune des préoccupations majeures liées à l'aménagement du territoire.